

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 30 mars à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire débute la séance avec l'adoption du compte-rendu de la séance du 3 février 2016. Il demande s'il y a des remarques ou observations à formuler sur celui-ci.

Le compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans observation ni remarque.



Au titre de la Direction des Finances, l'ordre du jour débute par la modification du tableau des subventions 2016.

Monsieur le Maire présente le complément de subventions provenant d'un dépôt tardif des demandes et dans le traitement de celles-ci par les commissions municipales.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une demande d'attribution de subvention exceptionnelle pour l'association « Agglomération Dreux-Vernouillet Tennis de table », émanation de l'alliance de Dreux et de la section Tennis de Table du COV.

La Ville a en effet été sollicitée pour le flocage des maillots dont le montant s'élève à hauteur de 1 000 € au prorata des habitants des deux villes.

Il est proposé l'attribution d'une subvention à hauteur de 300 € pour accompagner cette réalisation.

Au titre de la Politique de la Ville, Monsieur le Maire poursuit en proposant une reconduction de subventions :

- à hauteur de 150 € pour la Société Protectrice Des Animaux,
- à hauteur de 1 300 € pour ECLAT
- à hauteur de 700 € (aides aux devoirs) pour Initiatives Citoyennes Nouvelles (ICN).

Monsieur le Maire indique qu'il y a également une proposition pour l'APE maternelle « Les Amis de Victor Hugo » à hauteur de 300 € et pour l'AVERN à hauteur de 250 €.

Le total de ces propositions s'élève à 3 000 €. Monsieur le Maire indique qu'il reste 875 € à répartir sur l'enveloppe globale votée en décembre.

Il conviendra également d'ajuster, lors du prochain Conseil municipal, les subventions au titre des CUCS.

Mme HENRI intervient au sujet de l'attribution d'une subvention qui n'aurait pas été versée, d'après ses informations, au GIP Relais Logement. Monsieur le Maire lui explique que celle-ci a été budgétisée sur l'exercice 2015 et versée sur le même exercice. Un courrier officiel a d'ailleurs été adressé au GIP Relais Logement pour l'en informer. De plus, la subvention 2016 a été adoptée lors du vote du budget 2016.

Monsieur le Maire propose de délibérer et de voter pour ce complément de subventions.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, la modification du tableau des subventions 2016.



Monsieur le Maire poursuit avec le vote des taux d'imposition.

Il rappelle que lors du vote du budget primitif 2016, il a été envisagé de reconduire les taux d'imposition dans l'attente des bases d'imposition.

Celles-ci ont été notifiées mi-mars.

Il précise que le dossier fait état de l'évolution de celles-ci (de Mars 2015 à Mars 2016). Les bases de Taxe d'Habitation notifiées sont en progression de + 3.89 %.

L'évolution des bases semble en adéquation avec l'évolution de la population.

Sur le Foncier Bâti, la progression est de 1 % correspondant à la revalorisation des bases.

Les bases notifiées de Foncier non Bâti augmentent de + 0.43 %.

Monsieur le Maire explique que les bases notifiées permettent une recette fiscale supérieure de 12 809 € à celle inscrite au budget 2016.

Au niveau des compensations d'exonération, celles-ci constituent une variable d'ajustement du budget de l'Etat. Il est à noter une différence de 27 387 € par rapport aux prévisions (261 613 € notifiés par rapport à 289 000 € estimés).

L'allocation compensatrice est confirmée à hauteur de 3 187 364 € par l'Agglo.

Il n'y a pas d'information, à ce jour, sur les Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, ni pour les dotations d'Etat DGF et DSU.

Sur cette base, la proposition faite par Monsieur le Maire au Conseil municipal est de confirmer les prévisions budgétaires et de maintenir les taux pour la 7^{ème} année consécutive, à savoir :

	Taux 2016
Taxe d'Habitation	16.59 %
Foncier Bâti	25.96 %
Foncier Non Bâti	47.56 %

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité la reconduction des taux proposés.



Au titre de la Direction de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde ensuite le Fonds de soutien à l'Investissement Public Local.

Monsieur le Maire explique que l'Etat a mis en place une dotation budgétaire pour la seule année 2016 destinée à soutenir l'investissement des communes.

Différents critères ont été définis pour l'attribution de celle-ci :

- a) La rénovation thermique
- b) La transition énergétique
- c) Le développement des énergies renouvelables
- d) La mise aux normes des équipements publics (accessibilité des établissements recevant du public)
- e) Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- f) Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
- g) La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants (dans le cadre de l'accueil des migrants)

La deuxième enveloppe concerne les communes de moins de 50 000 habitants dans leur rôle structurant de bourgs-centres.

Les financements proposés peuvent se cumuler avec d'autres subventions dans la limite de 80 % du montant HT de l'opération.

La proposition faite est de solliciter une subvention pour la réhabilitation du Gymnase Marcel Pagnol au titre de la deuxième enveloppe.

Monsieur le Maire précise que des diagnostics de bilan énergétique ont été réalisés et entrent dans les critères d'obtention de la subvention.

Il indique que le dossier a déjà obtenu des subventions à hauteur de 712 022 € pour un montant de dépenses totales estimées à 2 203 165 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement détaillé ci-après :

Coûts des travaux		Recettes - financeurs	
Travaux	1 920 000 €	Etat - DDU 2013 (10.35 %)	228 000 €
Maîtrise d'œuvre	132.480 €	Etat - DPV 2015 (8.76 %)	193 022 €
Autre ingénierie (SPS, études de sols, diag. Amiante...)	16.285 €	Région CRA (13.21 %)	291 000 €
Réactualisation des prix et Aléas	134 400 €	Fonds de soutien à l'investissement public local - (47,68 %)	1.050.510 €
		Autofinancement (20 %)	440.633 €
Total	2 203 165 €	Total	2 203 165 €

Monsieur le Maire insiste sur le rôle central que cet équipement joue dans le cadre du développement du quartier inscrit dans le contrat de ville signé en juillet 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre de cette proposition.

N'ayant ni remarques ni question, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à valider le plan de financement présenté et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat afin d'obtenir près de 48 % de la dépense totale, soit 1 050 510 € au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local.



Au titre des Services Techniques, Madame Michèle MANSON poursuit l'ordre du jour avec une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

En effet, dans le cadre du diagnostic du réseau réalisé par la société Hydratec afin d'améliorer le rendement technique, il est proposé de demander l'accompagnement du financement de l'acquisition des compteurs de sectorisation et de débitmètres à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à débattre afin d'obtenir une subvention à hauteur de 6 692 € soit 30 % du montant de 22 308 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à solliciter cette subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Au titre de la Direction des Ressources Humaines, Monsieur le Maire poursuit avec l'étude du point relatif au Contrat d'assurance des risques statutaires et l'habilitation du Centre de Gestion d'Eure et Loir.

Il explique qu'il est proposé à la Ville de Vernouillet de l'associer à la souscription offerte par le Centre de Gestion en terme d'assurance des risques statutaires et notamment les risques laissés à sa charge. Cette démarche est sans engagement.

Le Contrat est proposé pour les agents titulaires et non titulaires sur un panel élargi et une ou plusieurs formules seront proposées.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat auprès d'un assureur agréé pour le compte de la collectivité et de se réserver la faculté d'y adhérer.



Monsieur le Maire aborde ensuite la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.

Cette création de poste est rendue nécessaire du fait de la mobilité vers une autre collectivité du coordinateur enfance jeunesse. Les entretiens ont été réalisés et le choix s'est porté sur un agent de la Ville intervenant actuellement à 80 %.

Le poste de responsable enfance-jeunesse étant un poste à temps complet, il y a lieu de le créer, au tableau des effectifs, afin de nommer l'agent retenu à compter du 1^{er} mai 2016.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant la nécessité de mettre de mettre à jour le contrat d'assurance « Véhicules à moteurs », l'avenant n°3 est passé avec la société SMACL de NIORT (79),
- ✓ Une convention est passée avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir pour fixer les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les travaux nécessaires à la réalisation d'opération d'enfouissement des réseaux aériens et exécution éventuelle de travaux connexes pour les rue Pierre Joseph, du Vallon et de Torçay à Vernouillet,
- ✓ Une convention est passée avec le Syndicat Mixte Ouvert « Eure-et-Loir Numérique » de CHARTRES (28) et R.E.G.I.E.S de LUCE (28) pour fixer les conditions de l'occupation du château d'eau de Plein Sud,

- ✓ Deux contrats sont passés avec GENESTINE Pascale, dite Pakita, de LES BARILS (27) pour des animations dans les écoles élémentaires Louis Pergaud et Louis Aragon, l'un pour les mois de janvier et février 2016, et l'autre pour les mois de mars, avril et juin 2016, en vue de la création d'une comédie musicale jouée en juin 2016,
- ✓ Afin de soutenir l'action du Centre social du quartier de la Tabellionne, plusieurs contrats sont passés avec les associations suivantes :
 - L'Association Multishow Production de VERNOUILLET pour une soirée DJ le vendredi 4 mars 2016,
 - L'Association « Arbre et Compagnie » de SAINT ANGE ET TORCAY (28) pour deux représentations de théâtre « Le cabaret des filles difficiles », le mardi 8 mars 2016,
 - Le Théâtre à sornettes de PARIS (20^{ème}) pour un spectacle sur l'environnement : Lolo petite goutte d'eau, le vendredi 3 juin 2016,
 - L'Association Rock with You d'ANGERS (49) pour un spectacle intitulé BRUNOVNI ET LES ROBOTS « Noël dans les étoiles » le 14 décembre 2016,
- ✓ Un contrat est passé avec l'Atelier à Spectacle de Vernouillet, pour l'organisation d'une séance du spectacle « Icibalao », dans le cadre du Festival Jeune public « Premiers arrivés », le vendredi 25 mars 2016,
- ✓ Un contrat est passé avec HUMOUR POUR TOUS de CHEVILLY (94) pour l'organisation de stages sketch et stand ainsi qu'un spectacle humoristique de David et Gino du 30 mars au 2 avril 2016 à la Paserelle,
- ✓ Un contrat est passé avec la Version Original Music SARL de PARIS (11^{ème}) pour l'organisation d'un concert avec The Pedrito Martinez Group, le 20 mai 2016 à l'Agora,
- ✓ Contrat passé avec l'Agence VU, représentée par M. Eric LARROUIL, de PARIS (9^{ème}) pour une exposition intitulé « le mur et la peur » de Gaël Turine, durant le Salon National d'Art Photographique, du 25 mai au 10 juin 2016,
- ✓ Un contrat est passé avec l'Orchestre HORIZON de GARNAY (28) pour assurer le bal populaire, durant la soirée du lundi 13 juillet 2016, au stade des Grands Prés,
- ✓ Un contrat est passé avec l'Association Plaisir Auto Elec Libre Education « PAELE » de DREUX (28) pour l'organisation d'une prestation « Jeu mini Auto-école », le 27 juillet et le 3 août 2016, à l'occasion de Vernouillet Plage.

La séance est close à 21h30.